

## **Rapport du Président**

Commission permanente du  
lundi 25 octobre 2021

N° CP-2021-9-10-3

### **10<sup>ème</sup> Commission**

Commission Ouest Alsace - Saverne - Molsheim

### **Service instructeur**

Pôle travaux neufs Nord

### **Service consulté**

## **CONVENTION DE FINANCEMENT RELATIVE AU PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ITINÉRAIRE CYCLABLE ENTRE BOUXWILLER ET SAVERNE - SECTEUR DOSENHEIM-SUR-ZINSEL / STEINBOURG**

Résumé : Avec l'appel à projets « fonds mobilités actives – continuités cyclables », l'État soutient les projets de développement d'itinéraires cyclables continus et sécurisés afin de développer l'usage du vélo en milieu rural et en milieu urbain. Dans le cadre de son 3ème appel à projets, l'Etat a retenu le projet d'aménagement cyclable entre Dossenheim-sur-Zinsel et Steinbourg présenté par la Collectivité européenne d'Alsace. Il a décidé de le soutenir à hauteur de 100 348 € (30,13% du montant du projet estimé à 333 000 €HT). Le projet de convention proposé définit les modalités de versement du financement de la réalisation de ce projet d'aménagement cyclable.

Afin d'encourager les Français à choisir plus régulièrement le vélo comme mode de transport au quotidien, le Gouvernement a lancé le plan vélo et mobilités actives. Ce plan vise à améliorer et développer les aménagements cyclables de qualité, à lutter contre le vol, à créer un cadre incitatif notamment financier reconnaissant l'usage du vélo, au développement d'une culture vélo en généralisant notamment l'acquisition du savoir rouler à l'école élémentaire, ce dans tous les territoires.

Avec l'appel à projets « fonds mobilités actives – continuités cyclables », l'État soutient les projets de développement d'itinéraires cyclables continus et sécurisés menés par les territoires de toutes tailles afin de développer l'usage du vélo en milieu rural, en milieu urbain, en outre-mer, ...

Porté par la volonté de mettre en œuvre une politique encourageant l'usage du vélo sur son territoire, le Département du Bas-Rhin (aujourd'hui Collectivité européenne d'Alsace) a adopté son premier « Plan vélo » en 1992. Ce programme, qui prévoyait aussi bien la réalisation d'un réseau départemental que des soutiens financiers à des initiatives locales, devait notamment permettre de développer le cyclotourisme et de présenter la bicyclette comme une véritable alternative à la voiture.

Le projet d'aménagement de l'itinéraire cyclable entre Dossenheim-sur-Zinsel et Steinbourg s'inscrit dans le prolongement de cette politique cyclable, ambitieuse et volontaire et a été inscrit au Plan Territoires Connectés et Attractifs 2017-2021 approuvé par délibération n°CD/2017/026 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 19 juin 2017.

Il a été présenté le 29 octobre 2020 dans le cadre du 3ème appel à projets « Fonds Mobilités Actives – Aménagements cyclables » et le ministre délégué auprès de la ministre de la Transition écologique, chargé des Transports, a annoncé son accord par courrier du 18 mars 2021 pour une aide de l'Etat à hauteur de 100 348 € maximum.

Le projet de convention qui vous est proposé définit les engagements de chacune des parties et les modalités de versement du financement de la réalisation du projet d'aménagement cyclable entre Dossenheim-sur-Zinsel et Steinbourg.

- Descriptif du projet

Le projet vise à supprimer la discontinuité de l'itinéraire cyclable Bouxwiller –Saverne qui existe entre les communes de Dossenheim-sur-Zinsel et Steinbourg, la circulation des cyclistes s'effectuant notamment hors agglomération sur la RD116.

En réalisant la nouvelle section de 5 400 m proposée, l'ensemble de l'itinéraire cyclable sera sécurisé pour la circulation des cyclistes.

L'opération consiste à revêtir en enrobés un chemin d'exploitation et un chemin rural situés entre Dossenheim-sur-Zinsel et Ernolsheim-les-Saverne sur un linéaire de 1 540 m (structure + revêtement en enrobés sur 3,00m de largeur avec accotements stabilisés de 0,50m de largeur).

Ensuite, les usagers emprunteront un chemin d'exploitation déjà revêtu qui longe les voies SNCF (ligne LGV Paris – Strasbourg) sur une distance d'environ 3 300 m pour rejoindre l'itinéraire existant vers Steinbourg.

- Planning prévisionnel

Les études d'avant-projet sont en cours. Le début des travaux est prévu en août 2022 pour une date de mise en service envisagée en octobre 2022.

- Modalités de financement

Le coût estimé du projet s'élève à 330 000 €HT qui correspond au maximum de la dépense subventionnable. Le montant de la subvention s'élève à 100 348 € (soit un taux de 30,13%).

Dans la mesure où le coût définitif du projet serait inférieur au montant subventionnable, la subvention allouée serait calculée au prorata des dépenses effectivement réalisées et justifiées.

Les dépenses et recettes correspondantes seront imputées sur le programme P079O001 – Aménagements d'Itinéraires cyclables sur domaine CeA.

- Durée de la convention

La convention prendra effet à compter de sa complète signature. Elle expirera au versement du solde des flux financiers dus.

La Commission territoriale Ouest Alsace – Saverne – Molsheim a donné un avis favorable à ce rapport en date du 9 septembre 2021.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- Approuver le projet de convention à conclure entre l'Etat et la Collectivité européenne d'Alsace pour le financement du projet d'itinéraire cyclable entre Dossenheim-sur-Zinsel et Steinbourg, dans le cadre du 3<sup>ème</sup> appel à projets « Fonds Mobilités Actives – Aménagements cyclables », à hauteur de 100 348€, joint en annexe au présent rapport,
- Approuver l'octroi d'une subvention par l'Etat pour le projet d'aménagement cyclable entre Dossenheim-sur-Zinsel et Steinbourg, d'un montant de 100 348 € (soit un taux de 30,13%),
- Préciser que dans la mesure où le coût définitif du projet serait inférieur au montant subventionnable, la subvention allouée sera calculée au prorata des dépenses effectivement réalisées et justifiées,
- M'autoriser à signer cette convention,
- Préciser que la recette correspondante sera imputée sur l'opération P079O001, Chapitre 13, Natures 1311, Fonction 843.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président



Frédéric BIERRY